

À CONSERVER

# CAHIER D'INFORMATION SUR LES COLLECTES

2010



Boisbriand

## COLLECTE DES DÉCHETS (secteur résidentiel)

La collecte des déchets, effectuée par un camion robotisé, a lieu une fois par semaine, à l'année, selon les mêmes secteurs que la collecte sélective (pour les déchets excédentaires au bac, se reporter à l'encadré ci-dessous). Toute résidence possède un bac à ordures de 360 litres qui est rattaché à l'immeuble. Lors d'un futur déménagement, le bac à ordures **doit rester** à l'adresse initiale, car il ne vous appartient pas.

### COLLECTE DES DÉCHETS EXCÉDENTAIRES

La collecte des déchets excédentaires a lieu **le deuxième JEUDI de chaque mois pour TOUS les secteurs résidentiels**. Vous pouvez disposer de surplus de déchets à l'extérieur du bac. Cette collecte est effectuée dans une deuxième étape par un camion à chargement arrière. Les déchets déposés à côté du bac ne doivent pas excéder 23 kg (50 lb) par sac ou par paquet. Les meubles et petits appareils électroménagers (ex. : micro-ondes) ainsi que les matériaux de construction (exempt de clous) sont tous acceptés, **à condition qu'ils aient un poids inférieur à 23 kg (50 lb) chacun**.

#### DATE DES COLLECTES À RETENIR :

JANV.	FÉVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.
14	11	11	8	13	10	8	12	9	14	11	9

## RENSEIGNEMENTS UTILES

- Il est **fortement conseillé** de déposer les ordures dans des sacs avant de les déposer dans le bac. **Évitez** de mettre le gazon en vrac dans le bac, déposez-le plutôt dans des sacs. Ainsi, vous garderez votre bac propre ou encore soyez écologique, faites usage de la méthode d'herbicyclage.
- Déposez votre bac à ordures et à recyclage dans votre entrée près de la rue, la veille, **à partir de 18 h ou avant 7 h** le jour de la collecte.
- Placez le bac de manière à ce que les roues soient du côté de votre maison. Notez que le bac à recyclage doit être placé de la même façon.
- Les bacs doivent être idéalement placés de chaque côté de votre entrée ou, à tout le moins, disposés côte à côte.

## COLLECTE DES BRANCHES

La Ville de Boisbriand offre un service gratuit de collecte des branches. Vous n'avez qu'à composer le numéro de la Ligne verte, soit le 450 435-1954, poste 444 et à appuyer sur le 1 pour vous inscrire. Consultez également le bulletin municipal *Info Boisbriand* pour connaître la période des collectes.

Veuillez prendre note que nous ne ramassons pas de branches provenant d'un défrichage de terrain ni celles provenant de travaux d'élagage ou d'abattage par un service public (Hydro-Québec, Vidéotron, Bell, etc.)

## COLLECTE DES FEUILLES

Un entrepreneur circule dans toutes les rues de la ville pour effectuer la collecte. Elle a lieu à la fin du mois d'octobre et au début du mois de novembre. Surveillez le bulletin municipal *Info Boisbriand* du mois d'octobre prochain pour connaître les dates exactes de cette collecte.

## COLLECTE SÉLECTIVE (BAC VERT)

La collecte sélective a lieu une fois par semaine, à l'année, selon le secteur que vous habitez. Référez-vous à la page arrière pour déterminer votre secteur de collecte. Toute résidence possède un bac à recyclage qui est rattaché à l'immeuble. Lors d'un futur déménagement, le bac à recyclage **doit rester** à l'adresse initiale, car il ne vous appartient pas.

Consultez la rubrique à la page suivante pour en savoir plus sur les matières recyclables et non recyclables ainsi que pour obtenir des conseils visant à faciliter le recyclage.

### RÉSIDENTICE NOUVELLEMENT CONSTRUITE

Dès que vous emménagez dans votre résidence nouvellement construite, vous devez communiquer avec le Service des travaux publics, au 450 437-4620, pour obtenir votre bac à recyclage et votre bac à ordures. Notez qu'il n'y a aucuns frais à ce service.

### RÉSIDENTICE DÉJÀ EXISTANTE

Lors de l'achat de votre résidence déjà existante, il doit y avoir un bac à recyclage et un bac à ordures. Vérifiez auprès du propriétaire ou de l'agent d'immeuble ou, pour plus d'information, communiquez avec le Service des travaux publics, au 450 437-4620.

### DISPOSITION DES BACS À RECYCLAGE ET À ORDURES EN PÉRIODE HIVERNALE

Afin d'éviter que vos bacs à recyclage et à ordures ne soient endommagés ou enterrés lors des opérations d'enlèvement et de déblaiement de la neige, **IL EST TRÈS IMPORTANT DE LES PLACER DANS VOTRE ENTRÉE À UNE DISTANCE RAISONNABLE DE LA RUE ET NON SUR L'ACCOTEMENT OU DANS LA RUE.**



## HERBICYCLAGE ET DÉCHIQUETAGE DES FEUILLES

Par souci d'écologie et dans l'optique d'augmenter notre taux de recyclage municipal, il est fortement recommandé de mettre en place de saines habitudes d'entretien de votre pelouse.

#### L'HERBICYCLAGE

Consiste à laisser le gazon coupé sur place lors de la tonte afin qu'il se décompose au sol.

#### LE DÉCHIQUETAGE DES FEUILLES

Consiste à tondre les feuilles tombées afin qu'elles se décomposent au sol.

Qu'il s'agisse de votre pelouse ou de vos feuilles, vous devrez utiliser une tondeuse munie d'une lame déchiqueteuse. Si vous n'en possédez pas, vous pouvez simplement passer deux fois au même endroit. Idéalement, passez la tondeuse lorsque le gazon ou les feuilles ne sont pas trop humides; cela évitera que la matière ne s'accumule sous votre tondeuse.

#### Les avantages :

- Réduit le volume de déchets destinés au site d'enfouissement;
- Fournit un engrais naturel à votre pelouse;
- Protège le sol de la sécheresse, réduit donc le temps d'arrosage;
- Fournit une économie de temps et d'argent.

# DÉCHETTERIE municipale

105, rue Blanchard, Sainte-Thérèse

## → DÉCHETTERIE

Résidus de construction, troncs, souches, dormants de chemin de fer, asphalte, béton, bois, brique, granulats, gypse, roc, aluminium, cuivre, fer, métal, pneus et terre.

## → RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) - GRATUIT

Aérosols, peinture, piles, huiles, batteries d'automobile, propane, ampoules fluocompactes, etc.

## → RÉSIDUS INFORMATIQUES ET ÉLECTRONIQUES - GRATUIT

Téléphone cellulaire, téléphone résidentiel, téléavertisseur, CD et DVD (incluant lecteurs), radio, ordinateur, écran, clavier, souris, modem, etc.

## → HORAIRE

Lundi, mardi et mercredi de 9 h à 16 h  
Jeudi et vendredi de 9 h à 20 h  
Samedi de 9 h à 16 h

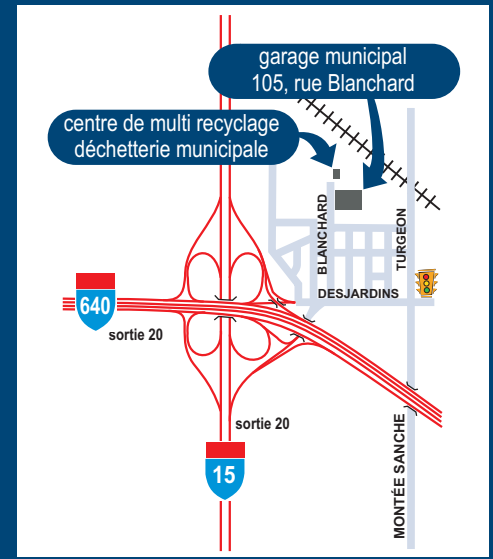
## → TARIFS DE LA DÉCHETTERIE

Coffre d'automobile : 5 \$  
Camionnette standard : 25 \$  
Petite remorque d'automobile (4 pi X 8 pi X 3 pi) : 30 \$

## → FONCTIONNEMENT

À votre arrivée, le préposé vous demandera une preuve de résidence avant de vous diriger correctement vers les conteneurs appropriés. Seuls les résidents de Boisbriand et de Sainte-Thérèse sont admis. Les matériaux doivent être triés préalablement afin de maximiser leur mise en valeur et d'éviter qu'ils soient envoyés directement dans un site d'enfouissement au lieu d'être valorisés. Par exemple : séparer le béton de la terre, le bois de charpente doit être dégarni de tout matériau, séparer la terre de la tourbe ou d'autres résidus verts.

**L'accès à ce site est strictement interdit aux entrepreneurs qu'ils soient ou non accompagnés d'un résident.**



## DIRECTION

AUTOROUTE 15 NORD  
SORTIE 20 (BOUL. DESJARDINS)\*  
BOUL. DESJARDINS À DROITE  
RUE BLANCHARD - 1<sup>re</sup> RUE À GAUCHE

AUTOROUTE 640 EST  
SORTIE 20 (BOUL. DESJARDINS)\*  
BOUL. DESJARDINS À DROITE  
RUE BLANCHARD - 1<sup>re</sup> RUE À GAUCHE

MONTÉE SANCHE  
BOUL. DESJARDINS À GAUCHE  
(AU FEU DE CIRCULATION)  
RUE BLANCHARD - 4<sup>e</sup> RUE À DROITE

BOUL. DE LA GRANDE-ALLÉE NORD  
CH. DE LA CÔTE SUD À DROITE  
(vers Sainte-Thérèse)  
RUE ST-JOSEPH À DROITE  
RUE DUBOIS À GAUCHE  
RUE TURGEON À DROITE  
BOUL. DESJARDINS À DROITE  
RUE BLANCHARD - 4<sup>e</sup> RUE À DROITE

\* suivre les indications de détournement pour accéder au boul. Desjardins.

Bien utiliser la déchetterie,  
un geste CITOYEN!

## bac vert AIDE-MÉMOIRE



MATIÈRES RECYCLABLES



COMMENT RÉCUPÉRER?



MATIÈRES NON RECYCLABLES

	MATIÈRES RECYCLABLES	COMMENT RÉCUPÉRER?	MATIÈRES NON RECYCLABLES
<b>PAPIER ET CARTON</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Journaux, circulaires, revues;</li> <li>• Papiers et enveloppes;</li> <li>• Sacs de papier, bottins de téléphone;</li> <li>• Boîtes et emballages de carton;</li> <li>• Livres sans couverture ni reliure;</li> <li>• Cartons de lait et de crème;</li> <li>• Boîtes de jus sans la paille.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas ficeler les papiers;</li> <li>• Ne pas laisser les papiers dans un sac de plastique (ex. Publisac);</li> <li>• Plier les boîtes;</li> <li>• Vider les boîtes de leurs emballages;</li> <li>• Rincer légèrement tous les contenants;</li> <li>• Jeter les pailles et les bouchons.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Papiers et cartons souillés et cirés;</li> <li>• Papiers plastifiés ou métalliques;</li> <li>• Couches, mouchoirs et essuie-tout;</li> <li>• Papiers peints et autocollants;</li> <li>• Papiers carbone, photographies.</li> </ul>
<b>PLASTIQUE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les contenants et couvercles de plastique qui portent les symboles :</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rincer légèrement tous les contenants;</li> <li>• Ne pas mettre les contenants dans un sac de plastique;</li> <li>• Jeter les articles qui n'ont pas de symbole de recyclage;</li> <li>• Jeter les pailles et les bouchons.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les contenants et couvercles qui portent les symboles :</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les sacs et pellicules de plastique;</li> <li>• Jouets, briquets, rasoirs jetables, toiles de piscine, tapis, boyaux d'arrosage, tuyaux de PVC et ABS, disques compacts, cartables;</li> <li>• Contenants de styromousse;</li> <li>• Emballages de barres tendres ou de tablettes de chocolat, sacs de croustilles.</li> </ul>
<b>MÉTAL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Boîtes de conserve et couvercles;</li> <li>• Canettes de boissons diverses;</li> <li>• Assiettes et papier d'aluminium;</li> <li>• Cintres et autres petits articles;</li> <li>• Tuyaux, chaudrons.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rincer légèrement tous les contenants;</li> <li>• Il n'est pas nécessaire d'enlever les étiquettes, mais elles seront recyclées si elles sont détachées des boîtes de conserve.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Batteries d'automobile et piles;</li> <li>• Bonbonnes de propane, aérosols, extincteurs;</li> <li>• Peinture;</li> <li>• Outils.</li> </ul>
<b>VERRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes les bouteilles;</li> <li>• Tous les contenants de verre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rincer légèrement tous les contenants;</li> <li>• Laisser les étiquettes;</li> <li>• Récupérer les couvercles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vitre (fenêtres), verres (à boire);</li> <li>• Tasses, miroirs;</li> <li>• Ampoules, tubes fluorescents;</li> <li>• Vaisselle, céramique, poterie, pyrex.</li> </ul>

